

**COMMUNE DE SCHAERBEEK**  
**Urbanisme et Environnement**  
Madame Ch. SMEYSTERS  
Place Colignon  
1030 SCHAERBEEK.

V/Réf : 7111a/B/239/4/CA/LD  
N/Réf. : AVL/CC/SBK-2.143/s.348  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SCHAERBEEK. Rue de la Ruche, 4. Remplacement des châssis et de la porte sectionnelle en façade avant. Demande de permis d'urbanisme. Régularisation.

En réponse à votre lettre du 11 mai sous référence, réceptionnée le 14 mai 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 26 mai 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La Commission ne peut en effet souscrire au remplacement de châssis en bois, caractéristiques de ce type de maison bruxelloise, par des châssis en P.V.C., qui plus est dotés d'un double vitrage dont les effets « miroir », lésant la lisibilité des façades, sont bien connus. Si la dégradation des châssis en place réclamait leur remplacement, ils auraient dû l'être par de nouveaux châssis d'un même matériau.

La Commission constate, par ailleurs, que les châssis en P.V.C. qui ont été installés ne respectent pas les arcs de décharge des baies. Ceux-ci auraient dû être cintrés dans leur partie supérieure afin de conserver à la façade une lisibilité correcte et son authenticité.

Enfin, la Commission déplore de façon générale la disparité des matériaux et des couleurs des différents éléments de façade de cette maison qui, pour rappel, figure à l'inventaire et se situe à proximité de l'école de la Ruche (grande lucarne rouge ocre, porte sectionnelle du garage brun foncé, mains courantes des balcon et garde-corps rouges, ferronneries noires, châssis de fenêtres blancs et porte d'entrée en couleur bois clair !!). Elle préconise davantage de sobriété et d'harmonie dans le traitement de l'ensemble et requiert, par ailleurs, un retour à des châssis en bois, épousant le cintrage des baies.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président

c.c. A.A.T.L. – D.M.S. . A.A.T.L. – D.U.